



DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE
DE
CLÉRY SAINT ANDRÉ
Code postal:45370
Téléphone: 02.38.46.98.98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE OCTROYANT UNE FERMETURE ET OCCUPATION SUR LES VOIES COMMUNALES

Le Maire de la commune de Cléry-Saint-André,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L2542-2 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande en date du mardi 23 juin 2026 **présenté par Madame MATHEZ** par laquelle l'intéressé sollicite l'autorisation de barrée la Rue Louis XI, le samedi 11 juillet 2026 conformément aux plans et documents ci-annexés,

ARRÊTE n° 99-6-2026

Article 1^{er} : Madame MATHEZ est autorisée à barrée la Rue Louis XI le samedi 11 juillet 2026 de 18h00 à 19h00 45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, entre la Rue des Bordes/Rue Louis XI et Rue du Maréchal Foch/Rue Louis XI.

Les parkings Petit Mail et Grand Mail seront réservés pour les invités et la famille, le temps de la cérémonie, le samedi 11 juillet 2026 de 15h00 à 19h00, dans le strict respect des plans et documents ci-annexés.

Article 2 : Le permissionnaire devra assurer la sécurité des piétons et des véhicules avec des personnes munies de chasubles, la mise en place des barrières sera également à sa charge le temps que les véhicules quittent les emplacements de stationnement.

Article 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, et à Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait à Cléry-Saint-André,

Le mardi 23 juin 2026.

Ludivine RAVELEAU
Madame le Maire

